



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

29/01/2026

AFFICHEE LE :

29/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

05 février 2026

L’an deux mil vingt six, le 04 février , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Laurence FILOCHE-GARNIER, Denis LE THOREL, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS, Nathalie OERLEMANS

ABSENTS : Erich FREUDENSPRUNG, Chantal HENRY

PROCURATIONS : André VROMET à Dominique MASSA, Didier FLAUST à Bertrand HAVARD, Gilles SEBIRE à Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK à Hélène BURGAT, Annick LECHANGEUR à Josiane MALLET,

Monsieur Dominique MASSA a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

INFORMATION RELATIVE AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° **DELIB-2026-001**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'elle a pris les décisions suivantes :

- Conformément à l'article L. 2122-22, 5° :

Sinistre	Date du sinistre	Montant de l'indemnité perçue
Incendie de l'école des Tilleuls	05.08.2021	38 777,83 € (solde restant à percevoir)

- Conformément à l'article L. 2122-22, 8° :

Liste des actes de concessions depuis le 12 novembre 2025				
Date de l'acte	N° de titre	Durée de la concession	Nom du défunt	Prénom du défunt
Nouvelles concessions				
27.01.2026	3710	30 ans	LECUYER	Odette
27.01.2026	4090	30 ans	FEUILLAT	Vincent
27.01.2026	4091	30 ans	NOUET	Bruno
27.01.2026	4092	50 ans	MONTERISI	Baptiste
27.01.2026	4093	30 ans	MARIAGE	Dimitri
27.01.2026	4094	30 ans	MAISERET	Alphonse
27.01.2026	4095	50 ans	FOURRÉ	Ninon
27.01.2026	4096	30 ans	LEMAITRE	Michel
27.01.2026	4097	30 ans	ANCEL	Michel
Renouvellements				
14.11.2025	4087	15 ans	MARIE	Paul
27.01.2026	4098	15 ans	ARTHEMISE / PONNOT	Fernande et Eliane
27.01.2026	4099	30 ans	LE SAINT	Jean et Line
27.01.2026	5000	15 ans	BERNARD	Roger

- Conformément à la délibération n°2025-158 relative à l'adoption du Budget Primitif 2025 du budget principal de la Ville :

Le Conseil municipal est informé de mouvements de crédits au titre de l'autorisation de fongibilité donnée à hauteur de 7,5% maximum des crédits inscrits au BP 2025, à savoir :

- Deux mouvements à la section de Fonctionnement du chapitre 011 « Dépenses à caractère général » vers le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » pour un montant total de 7 700 € correspondant aux compléments de crédits nécessaires pour les versements des 2èmes acomptes de subventions 2025 à l'USOM basket et l'USOM athlétisme ;
- Un mouvement à la section de Fonctionnement du chapitre 011 « Charges à caractère général » vers le chapitre 739 « Reversements et restitutions sur impôts et taxes » de 250 000 € afin de budgéter une dépenses imprévue correspondant au reversement de taxes additionnelles aux droits de mutation perçues en 2023 pour une opération d'aménagement ayant changé de nature, l'entreprise concernée par le projet ayant obtenu un dégrèvement auprès du service des Affaires fiscales et foncières en 2025.

Par conséquent,

VU l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **DE PRENDRE ACTE** de cette information.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Dominique MASSA